

Résumé non technique révision 2

La CCPM a été créée par délibération en date du 01 Janvier 2014 suite à la fusion de la CCQ (Communauté de Commune du Quercitain), de la CCB (Communauté de Communes du Bavaisis) et de la 2C2M (Communauté de Communes du pays de Mormal et de Maroilles).

La CCPM compte 53 communes sur une superficie de 466,90 km² et environ 49 185 habitants (2019).

La CCPM a un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 29/01/2020.



Sur la commune de La Longueville, il existe une zone d'activités d'intérêt communautaire située entre la rue des chasseurs à pieds et la RD 649 dont l'aménagement ou l'urbanisation sont prioritaires pour les élus dans le cadre du programme REV 3 initié par la région Haut de France.

Cette démarche qualitative d'aménagement préconise, en autres, et conformément aux dispositions générales du code de l'urbanisme, une gestion économe de l'espace foncier.

C'est pourquoi, l'objectif de cette révision allégée est de réorganiser réglementairement la zone 1AUe de La Longueville, en reclassant certaines parcelles en zone agricole quand d'autres, plus modestes en terme de superficie et plus proches de la RD 649, intégreront la zone d'activité. Au terme de la procédure, et comparativement au PLUi approuvé, la surface proposée à l'artificialisation à vocation économique sera réduite.

Cet objectif trouve sa cohérence avec la levée d'inconstructibilité liée à la loi Barnier et qui concerne précisément ce secteur de la commune.